

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2015/1740 DE LA COMMISSION****du 29 septembre 2015****modifiant pour la deux cent trente-septième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil du 27 mai 2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida <sup>(1)</sup>, et notamment son article 7, paragraphe 1, point a), et son article 7 bis, paragraphes 1 et 5,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 énumère les personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques ordonné par ce règlement.
- (2) Le 9 septembre 2015, le comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a approuvé la suppression d'une personne de la liste, établie par le comité des sanctions contre Al-Qaida, des personnes, groupes et entités auxquels devrait s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques. Par ailleurs, le 21 septembre, le Conseil de sécurité des Nations unies a ajouté quatre mentions à la liste.
- (3) Il convient donc de mettre à jour l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 en conséquence.
- (4) Pour que l'efficacité des mesures arrêtées dans le présent règlement soit garantie, celui-ci doit entrer en vigueur immédiatement,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 29 septembre 2015.

*Par la Commission,  
au nom du président,  
Chef du service des instruments de politique étrangère*

---

<sup>(1)</sup> JO L 139 du 29.5.2002, p. 9.

## ANNEXE

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée comme suit:

- 1) Les mentions suivantes sont ajoutées à l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002, sous la rubrique «Personnes physiques»:
  - a) «Abd Al-Aziz Aday Zimin Al-Fadhil [alias a) Abd al-Aziz Udai Samin al-Fadhli; b) Abd al-Aziz Udai Samin al-Fadhli; c) Abd al-Aziz Adhay Zimin al-Fadhli; d) Abdalaziz Ad'ai Samin Fadhli al-Fadhali]. Né le 27.8.1981, au Koweït. N° d'identification nationale: 281082701081. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 21.9.2015.»
  - b) «Abd Al-Latif Bin Abdallah Salih Muhammad Al-Kawari [alias a) Abd-al-Latif Abdallah Salih al-Kawari, b) Abd-al-Latif Abdallah Salih al-Kuwari, c) Abd-al-Latif Abdallah al-Kawwari, d) Abd-al-Latif Abdallah al-Kawari, e) Abu Ali al-Kawari]. Né le 28.9.1973. Nationalité: qatarienne. Passeport n°: a) 01020802 (passeport qatarien), b) 00754833 (passeport qatarien délivré le 20.5.2007), c) 00490327 (passeport qatarien délivré le 28.7.2001). N° d'identification nationale: 27363400684 (carte d'identité qatarienne). Adresse: Al-Laqtah, Qatar. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 21.9.2015.»
  - c) «Hamad Awad Dahi Sarhan Al-Shammari [alias a) Abu Uqlah al-Kuwaiti]. Né le 31.1.1984. Nationalité: koweïtienne. Passeport n°: 155454275 (passeport koweïtien). N° d'identification nationale: 284013101406 (carte d'identité koweïtienne). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 21.9.2015.»
  - d) «Sa'd Bin Sa'd Muhammad Shariyan Al-Ka'bi [alias a) Sa'd bin Sa'd Muhammad Shiryan al-Ka'bi; b) Sa'd Sa'd Muhammad Shiryan al-Ka'bi; c) Sa'd al-Sharyan al-Ka'bi; d) Abu Haza'; e) Abu Hazza'; f) Umar al-Afghani; g) Abu Sa'd; h) Abu Suad]. Né le 15.2.1972. Nationalité: qatarienne. Passeport n°: 00966737 (passeport qatarien). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 21.9.2015.»
- (2) La mention suivante est supprimée de la rubrique «Personnes physiques»:

«Yasser Mohamed Ismail Abu Shaweesh (alias Yasser Mohamed Abou Shaweesh). Adresse: Allemagne (en prison). Né le 20.11.1973, à Benghazi, Jamahiriya arabe libyenne. Nationalité: palestinien apatride. Passeport n°: a) 939254 (document de voyage égyptien), b) 0003213 (passeport égyptien), c) 981358 (passeport égyptien), d) C00071659 (document tenant lieu de passeport délivré par la République fédérale d'Allemagne). Renseignements complémentaires: a) condamné à 5 ans et 6 mois de prison en Allemagne le 6 décembre 2007. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 6.12.2005.»